



Réf. Farde e-Assemblées : 2240507

N° OJ : 7

Projet d'Arrêté - Conseil du 13/05/2019**Objet :** Sports 2019.- Subsidés spécifiques à 12 associations.- Montant total : 27.400,00 EUR.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117 ;

Considérant les besoins de ces 12 associations sportives afin de mener à bien leurs missions :

- l'asbl "Brussels Aquatic Synchro Swimming" en abrégé "BRASS": Gala annuel de natation synchronisé
- l'asbl Cercle Post scolaire 23 - en abrégé BCS 23 : Tournoi Européen
- l'asbl Club Jeunesse, Action éducative, en abrégé Club de Jeunesse a.e. asbl : la journée sportive Intergénérationnelle
- l'asbl Judo Club Budo Bruxelles : la Compétition inter-écoles de Saint-Nicolas
- l'asbl Les Lendemain de la Veille en abrégé: "Relais Givrés 2019"
- l'asbl "Taekwondo Mudukwan- Pole Brussels" : le Gala - Taekwondo +Médailles
- l'asbl Royal Excelsior Sports Club - 1904 en abrégé RESC : "Grand Prix Mingels";
- l'asbl Cercle Royal Léopold - Série Bruxelles : l'événement "Coupe Emile Wafflard";
- l'asbl "Cross Cup" : "Cross Cup"
- l'asbl Formasport : "International Basket Camp";
- l'asbl Association sportive et culturelle Zone Libre : "Pato Summer Contest" 3ème édition;
- l'asbl Rugby Club Racing Jet de Bruxelles en abrégé R.C.R.J.B. : "Challenge Jan DEVIS",

Vu le crédit prévu à article 76410/33202 du budget ordinaire 2019, sous réserve de l'approbation du budget 2019 par l'autorité de tutelle.

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

Arrête :

Article 1 : Octroyer des subsides pour un montant total de 27.400,00 EUR à l'attention de 12 associations sportives réparti comme suit :

\* à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019

- 1.000,00 EUR à l'asbl "Brussels Aquatic Synchro Swimming" en abrégé "BRASS" (n° d'entreprise : 874.738.674) pour Gala annuel de natation synchronisé
- 4.000,00 EUR à l'asbl Cercle Post scolaire 23 - en abrégé BCS 23 (n° d'entreprise : 424.403.308) pour Tournoi Européen
- 1.000,00 EUR à l'asbl Club Jeunesse, Action éducative, en abrégé Club de Jeunesse a.e. asbl (n° d'entreprise : 472.926.666) pour la journée sportive Intergénérationnelle
- 250,00 EUR à l'asbl Judo Club Budo Bruxelles (n° d'entreprise : 432.313.756) pour la Compétition inter-écoles de Saint-Nicolas
- 1.250,00 EUR à l'asbl Les Lendemain de la Veille en abrégé LDLV (n° d'entreprise : 876.317.497) pour "Relais Givrés 2019"
- 8.000,00 EUR à l'asbl "Taekwondo Mudukwan- Pole Brussels" (n° d'entreprise : 431.741.258) pour le Gala - Taekwondo +Médailles
- 2.000,00 EUR à l'asbl Royal Excelsior Sports Club - 1904 en abrégé RESC (n° d'entreprise : 424.059.650) pour "Grand Prix Mingels";



- 200,00 EUR à l'asbl Cercle Royal Léopold - Série Bruxelles (n° d'entreprise : 407.753.851) pour l'événement coupe "Emile Wafflard";
- 7.000,00 EUR à l'asbl "Cross Cup" (n° d'entreprise : 437.717.745) pour l'événement "Cross Cup"
- 500,00 EUR à l'asbl Formasport (n° d'entreprise : 452.422.945) pour "International Basket Camp";
- 1.000,00 EUR à l'asbl Association sportive et culturelle Zone Libre (n° d'entreprise : 887.320.059) pour "Pato Summer Contest" 3ème édition;
- 1.200,00 EUR à l'asbl Rugby Club Racing Jet de Bruxelles en abrégé R.C.R.J.B. (n° d'entreprise : 422.470.533) pour "Challenge Jan DEVIS";

Article 2 : Les dépenses seront engagées à l'article 76410/33202 du budget ordinaire 2019.

Annexes :